AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0886
FR0000130452-FS0345

23 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société EIFFAGE et détenir 17 965 000 actions EIFFAGE représentant autant de droits de vote, soit 19,47% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	17 965 000	19,47	17 965 000	19,47
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Total CDC	**17 965 000**	**19,47**	**17 965 000**	**19,47**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société EIFFAGE.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 92 271 466 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.